

Comité Technique Ministériel du 7 Novembre 2018

En attendant les ministres... !

Pour la dernière convocation dans cette configuration, avant les élections professionnelles, le Comité Technique Ministériel s'est réuni sous la présidence de Mme Braun-Lemaire, Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers.

Il est à noter que Bercy, lieu où s'élabore le budget national, est aussi celui où les ministres n'ont pas encore pris le temps de venir présenter aux représentants du personnel leur projet de loi de Finances pour l'année 2019 et s'expliquer, entre autres, sur les suppressions d'emplois qu'ils ont programmées.

La présidente de séance nous a informés que cette anomalie devrait être réparée en décembre.

De ce fait, l'ordre du jour a été bien « *maigrelet* », et l'aurait été encore plus si les fédérations n'avaient pas exigé l'inscription d'un point d'information sur la réforme des pôles 3 E dans les DIRECCTE.

Cartographie des CHSCT

Sujet débattu voilà plusieurs mois en groupe de travail, l'arrêté présenté à ce CTM reprend les mêmes contours que celui publié en 2011 et amendé en 2016.

Ce projet d'arrêté prend en considération les modifications de périmètre intervenues dans chacune des directions ces dernières années.

Conséquence des suppressions d'emplois, certains CHSCT départementaux perdent un titulaire et un suppléant :

- **Gard, Loire, Maine et Loire, Morbihan et Oise** n'auront plus que **5** titulaires et suppléants.
- **Pyrénées orientales, Guadeloupe et Martinique** n'auront plus que **6** titulaires et suppléants.
- **Bas Rhin** n'aura plus que **7** titulaires et suppléants.
- **Loire Atlantique** n'aura plus que **8** titulaires et suppléants.

Après plusieurs années d'attente, où **FO Finances** n'a eu de cesse de le revendiquer (bien seule), les CHSCT sont officiellement créés en **Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna et St Pierre et Miquelon**.

Si **FO Finances** a pris acte avec satisfaction de la création de ces instances, notre délégation s'est abstenue sur le projet d'arrêté déplorant que beaucoup d'agents ne soient pas rattachés au CHSCT du département dans lequel il travaille (agents des douanes, acteurs de prévention, agents dans les délégations de l'action sociale...).

Pôles 3 E dans les DIRECCTE

A la demande de **FO Finances** et des autres fédérations, un point d'information a été fait sur la réforme des services économiques dans les DIRECCTE, réforme annoncée dans la précipitation et l'improvisation par M. Le Maire le 4 septembre dernier.

La veille du CTM, ont été publiés une fiche d'impact et le périmètre de la réforme.

La répartition par grades des 460 agents composant au 1er septembre 2018 le pôle 3 E est la suivante :

- **Agents de la DGE : 27 A+, 294 A, 75 B et 24 C**
- **Agents de la DGT : 3 A+, 19 A, 13 B et 5 C**

Seuls 120 agents seront affectés dans le nouveau service économique régional créé au 1^{er} janvier 2019.

C'est dire l'importance du plan d'accompagnement qui doit être mis en place : 340 agents perdent leur poste !!!

Un débat s'est engagé sur la formalisation de ce plan social : accord majoritaire, engagements ministériels en CTM, relevé de décisions ?

La secrétaire générale a simplement exprimé la volonté de convoquer un nouveau groupe de travail après le CTS DIRECCTE du 13 novembre, sans en préciser plus sur la formalisation de ses conclusions.

Si les principales mesures indemnitaires ne seront qu'une transposition de celles annoncées au Conseil Interministériel de la Transformation Publique, des points demeurent à débattre au niveau ministériel (priorités de mutations et d'affectation, action sociale...).

FO Finances a insisté pour que tous les agents puissent bénéficier des mesures de ce plan social, y compris les agents en première affectation.

Quant à la rétroactivité des mesures, Mme Braun-Lemaire a précisé que la paye des agents étant assurée par Bercy, cela permet une certaine souplesse et « *peut donner un sens à la rétroactivité* ». Par expérience, ce point devra être inscrit « dans le marbre » pour éviter les interprétations restrictives que nous avons connues récemment dans d'autres directions soumis à ce genre de situations.

La présidente de séance n'a pas caché que la principale difficulté consistera à trouver des postes pour reclasser les 320 agents. Avis partagé hélas !

Interrogée sur l'avenir des fonctions supports dans les DIRECCTE, la présidente a indiqué qu'un redimensionnement était prévu mais son ampleur sera connu quand le périmètre de ces directions aura été redéfini.

Elle a toutefois précisé qu'à terme, Bercy ne contribuerait plus aux fonctions supports.

Cette annonce signifie qu'un agent Finances pourrait rester sur son poste mais dans une position statutaire telle que la PNA (position normale d'activité).

A la question posée par **FO Finances** dans sa déclaration liminaire sur les missions attribuées aux agents, non affectés dans le nouveau service et demeurant dans les DIRECCTE au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019, un début de réponse a été apporté.

Sans occulter les difficultés de cohabitation entre les personnels affectés dans le nouveau service, mais toujours implantés dans les DIRECCTE et leurs collègues en attente d'une nouvelle affectation, Mme Braun-Lemaire a indiqué que toutes les missions actuelles ne disparaîtraient pas brutalement au 1^{er} janvier 2019 et que la DGE a identifié celles, transitoires, qui ont vocation à se maintenir pendant un certain délai.

Pour **FO Finances**, la situation ainsi créée risque d'accroître les tensions dans les services et accentuer les risques psycho-sociaux liés à cette réforme.

Le prochain groupe de travail devra être mis à profit pour finaliser un plan d'accompagnement de haut niveau à la hauteur du préjudice subi par les agents du pôle 3 E dans les DIRECCTE.

Questions diverses

Point sur le CSRH de la DGDDI

Face aux difficultés récurrentes rencontrées, le turn-over important des personnels la charge de travail de ce service et la technicité exigée pour exercer les missions, une pétition à l'initiative de l'intersyndicale des douanes demande l'attribution d'une indemnité spécifique pour les agents affectés dans ce service.

La présidente de séance a de son propre aveu, découvert le sujet et s'est engagée à l'évoquer avec le directeur général des douanes.

Le bien-fondé de la revendication n'a pas été contesté par Mme Deboux, DRH à la DGDDI mais elle l'inscrit dans un débat plus large qui intègre l'ensemble des services à compétence nationale créés dans cette direction depuis quelques années.

Indemnité Mensuelle de Technicité :

FO Finances a interpellé le ministre en diverses occasions sur la perte du bénéfice du droit à pension attaché aux bénéficiaires de l'Indemnité Mensuelle de Technicité, dans le cas où pour diverses raisons ceux-ci ne sont plus gérés par une direction de Bercy au jour de leur départ en retraite.

Dans un courrier en date du 15 octobre dernier adressé à **FO Finances**, Monsieur Darmanin nous informe qu'il a demandé à Mme la Secrétaire Générale de faire le point sur le dossier.

A notre connaissance, le PLF 2019 n'a pas envisagé une modification de l'article 136 de la Loi de Finances 1990.

La présidente de séance a précisé qu'elle reviendrait sur ce sujet dans le cadre du prochain groupe de travail sur l'accompagnement social des personnels du pôle 3 E dans les DIRECCTE. Il est vrai que nombre des agents impactés par cette réforme seront potentiellement victimes du dispositif actuel. A suivre...

Accès des inspecteurs santé et sécurité au travail au grade d'attaché principal hors classe

Au regard des fonctions des ISST issus de la Centrale un engagement par mail a été donné par la chef de bureau santé et sécurité au travail en 2014 pour leur possible promotion au grade d'attaché principal hors classe.

Force est de constater qu'à ce jour cet engagement n'a pas été tenu, alors que dans la même période leurs collègues issus de la DGFiP ont pu bénéficier de la promotion au grade d'Inspecteur Divisionnaire avec des perspectives d'accès à la hors classe du dit grade.

En réponse, la présidente de séance a confirmé que, tant sur l'aspect juridique que de gestion, rien ne s'opposait à ces promotions dans ce grade fonctionnel, tout en demandant un assouplissement des critères d'accès définis par la CAP compétente.

Frais de déplacement Enquêteurs de l'INSEE

Le 4 septembre dernier, Monsieur Le Maire a pris connaissance de la demande des enquêteurs de l'INSEE concernant le remboursement de leurs frais de déplacement.

FO Finances a demandé quelles mesures étaient envisagées pour répondre à la légitime revendication de ces agents.

La présidente de séance a déclaré n' « avoir rien à mettre sur la table » mais « avait une obligation de résultat » sur ce dossier « complexe au regard des fortes contraintes de la Fonction Publique ».

Alors que les prix de l'essence explosent, la situation financière des enquêteurs et enquêtrices soumis à des déplacements de plus de 20 000kms par an est de plus en plus précaire.

Pour **FO Finances**, des mesures dérogatoires au cadre réglementaire doivent être présentées pour répondre à la situation.

Ce Comité Technique était le dernier avant le renouvellement de l'instance au soir du 6 décembre.

Si la qualité du dialogue social se mesure au nombre de réunions et de textes étudiés, avec 17 CTM convoqués et plus de 70 textes soumis aux votes ces quatre dernières années, le bilan quantitatif pourrait à première vue paraître correct.

Mais à regarder de plus près le contenu de ces réunions et en particulier la prise en compte par l'administration des amendements portés par les représentants du personnel, le bilan est beaucoup plus contrasté, voire négatif.

Face à l'intransigeance de nos interlocuteurs, la tentation est parfois forte, de boycotter ces réunions ou de les quitter en cours de séance.

Mais respectueux de leurs électeurs, les représentants FO Finances ont tenu à répondre présents à la plupart des convocations, en restant ferme sur leurs revendications et en étant force de propositions pour défendre les intérêts matériels et moraux des agents.

Proposer - Négocier – Agir, cet engagement a été celui des représentants FO Finances tout au long de leur mandat.

Il demeure plus que jamais d'actualités pour les quatre années à venir !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE

**POUR
DÉFENDRE
VOS
DROITS**

LE DÉCLIC
ORDINATEUR, TABLETTE OU SMARTPHONE

**FO
FINANCES**